



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
Mardi 04 juillet 2017**

La séance débute à 18H45

Sont présents : Mr Pierre BARBAZANGES, Mme Florence BELOTTI, Mme Marie-Noëlle DUCHAMP, Mme Elodie LOCQUENEUX, Mr Raymond MASLO, Mr Julien MASSON.

Sont excusés : Mr Mathis MORATTEL, Mr Jean-Marie SALVETTI, Mr Yann VINCENT

Sont absents : Mr Guillaume BIGNOTTI

Mr Julien MASSON est nommé secrétaire de séance.

Le Maire propose d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Délégation Yann VINCENT
- Cabane des pêcheurs – lac communal
- Crédits pour projet Vélos de descente

L'ajout des points est approuvé à l'unanimité.

Point 1 : Approbation compte rendu du Conseil municipal du 31 mai 2017.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

Point 2 : Participation aux forfaits de ski pour les enfants de la commune

Les demandes de participation financière pour l'achat des forfaits de la saison 2016/2017 sont arrivées en mairie. 6 enfants sont concernés. Après examen des pièces, il est proposé de reconduire l'aide attribuées en 2016 selon les critères définis. Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 3 : Spot de Trail et rando

Madame Locqueneux en charge du dossier « spot de trail et rando », fait part aux membres du conseil municipal des échanges avec la responsable de la structure « Spot de trail et rando » et des conditions de renouvellement du contrat ciblé « communication ». Après étude du budget dédié à la communication et de l'impact de diffusion de l'image de la station, la communauté de communes sera contactée par l'office du tourisme pour la reprise du contrat.

Mairie de La Morte

Place de la Mairie - 38350 LA MORTE
Tel : 04 76 72 18 73 Fax : 04 76 72 10 16
Courriel : mairie.lamorte@orange.fr



Point 4 : **Subvention aux associations**

L'association SCEV qui accueille les enfants sur des centres de loisirs, a transmis un appel à cotisation pour l'année 2017. La cotisation s'élève à 15,00 € par enfants. Il est proposé de verser une somme correspondant à la contribution des 10 enfants recensés sur la commune soit 150.00 €. Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal votent 5 voix pour et 1 abstention.

Point 5 : **Démission de Monsieur Yann Vincent et répartition des délégations.**

Le conseil municipal prend acte du courrier de Monsieur Yann VINCENT informant de sa démission du conseil municipal pour raison personnelles. Compte tenu des délégations qui lui étaient confiées, le conseil municipal procède au vote des nouveaux représentants, à l'unanimité des voix :

- Représentant au Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans SACO : Mme Florence BELOTTI
- Représentant pour le SIGREDA : Mr Julien MASSON
- Délégation sécurité des équipements : Mr Julien MASSON
- Délégation Bois et Forêts : Mr Julien MASSON
- Délégation aux travaux : Mr Raymond MASLO

Point 6 : **Election du nouvel adjoint aux finances**

Le Maire informe les membres du conseil municipal du retour du préfet qui accepte la démission du poste d'adjoint aux finances de Mr Jean-Marie SALVETTI qui retrouve au sein du conseil municipal une place de conseiller.

Le Maire rappelle aux membres du conseil qu'il convient d'élire un nouvel adjoint aux finances.

Monsieur Pierre BARBAZANGES est le seul candidat.

Les membres du conseil municipal procèdent au vote et élisent Monsieur Pierre BARBAZANGES Adjoint aux finances (3^{ème} adjoint au Maire),

Par 5 voix pour et 1 abstention.

Point 7 : **Indemnités adjoint aux finances**

Le Maire, propose aux membres du conseil d'attribuer à Mr Pierre BARBAZANGES l'indemnité de fonction d' élu allouée aux adjoints soit 5.58% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Mairie de La Morte

Place de la Mairie - 38350 LA MORTE
Tel : 04 76 72 18 73 Fax : 04 76 72 10 16
Courriel : mairie.lamorte@orange.fr



Point 8 : Coupes affouagères

Le Maire Informe les membres du conseil municipal des premières demandes concernant les coupes affouagères 2017. Après examen du règlement celui-ci est conservé, seules les dates précisées seront mises à jour. Les inscriptions seront possibles du 15 juillet au 15 août en mairie. La participation financière de 30 € par coupe sera remise au moment de l'inscription.

Point 9 : Présidence de l'Office du Tourisme

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de Monsieur Jean-Marie SALVETTI de la présidence de l'office du Tourisme de l'Alpe du Grand Serre, et qu'il convient d'élire un nouveau président.

Monsieur Pierre BARBAZANGES est le seul candidat.

Les membres du conseil municipal procèdent au vote et élisent Monsieur Pierre BARBAZANGES Président de l'Office du Tourisme de l'Alpe du Grand Serre

à l'unanimité.

Point 10 : Rythmes scolaires 2017/2018

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal de la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours d'école dès la rentrée prochaine. Compte tenu du retour des parents d'élèves lors du dernier conseil de classe, qui confirme l'état de fatigue des enfants qui pourrait être moindre avec une matinée supplémentaire de repos hebdomadaire, et au regard de l'incidence sur le budget de la commune, il est proposé aux membres du conseil de se prononcer sur le retour à un rythme de 4 jours d'école par semaine ce, dès la rentrée prochaine. Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 10 : Cotisations aux communes

Le Maire fait état des frais engagés pour le bon fonctionnement de l'école : Energies consommées, travaux réalisés, salaires des intervenants ... Et propose de mener une réflexion quant à la participation des communes qui profitent de ce service. Un point sera fait lors du prochain conseil municipal pour permettre un chiffrage au plus juste.

Point 11 : Organisation de la garderie

Une réflexion est en cours concernant la prochaine organisation des activités liés à la petite enfance. Le changement de rythme scolaire devrait s'accompagner d'une réorganisation entre la garderie et l'école tant au niveau de la répartition des tâches des agents que sur les lieux d'accueil. Un point sera fait au prochain conseil.

Mairie de La Morte

Place de la Mairie - 38350 LA MORTE
Tel : 04 76 72 18 73 Fax : 04 76 72 10 16
Courriel : mairie.lamorte@orange.fr

Point 12 : Cabane des pêcheurs – lac communal

Suite à la location de la cabane des pêcheurs située sur le lac communal, un état des lieux a été effectué. Compte tenu du nettoyage et du réaménagement nécessaire, il est proposé d'encaisser le dépôt de garantie du dernier locataire.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 13 : Crédits pour projet vélos de descente

Compte tenu des possibilités offertes pour réaliser la voie de descente pour VTT en termes de disponibilité des entreprises et de la météo favorable, il est proposé aux membres du conseil de faire passer ce projet en priorité sur les crédits disponibles sachant que le projet sera subventionné en grande partie (courrier de notification reçu du département)

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Questions diverses :

- Suite à un retour du service des élections de la Préfecture, l'ordre des suppléants à changer pour le vote lors des élections sénatoriales : 1^{er} suppléant Mr BARBAZANGES, 2^{ème} suppléant Mme BELOTTI, 3^{ème} suppléant Mme LOCQUENEUX
- La commune s'équipera prochainement de barbecues en libre-service fixés sur différents emplacements fréquentés par les touristes.

Fin de séance à 20h30.